



Que compte faire la Ville de Laval?

Pour garantir à sa population une eau potable de qualité, la Ville de Laval s'est engagée à poser les actions suivantes :

- Identifier les secteurs où des entrées de service en plomb sont potentiellement présentes;
- Inspecter les bâtiments des secteurs identifiés;
- Remplacer les entrées de service en plomb (côté ville) où une fuite d'eau a été localisée et recommander au citoyen de remplacer à ses frais la portion de la conduite qui lui appartient;
- Prévoir dans son plan d'intervention le remplacement prioritaire des conduites d'aqueduc sur lesquelles des entrées de service en plomb auront été localisées. On invitera le citoyen à remplacer à ses frais la portion de la conduite qui lui appartient.

Renseignements

Pour toute question relative au réseau d'aqueduc et à la qualité de l'eau potable :

Ville de Laval

? 311 ou 450 978-8000
www.ville.laval.qc.ca

Pour toute question relative au plomb et la santé :

Info-Santé

? 811

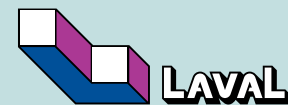
Pour toute question relative à la norme québécoise sur le plomb :

**Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs du Québec**

1 800 561-1616

On trouve aussi des informations concernant le plomb sur le site Web suivant :

www.mddep.gouv.qc.ca/



Du plomb dans l'eau de mon robinet?

Du plomb dans l'eau de mon robinet?

La norme fixée par le gouvernement du Québec concernant la teneur en plomb dans l'eau potable est passée de 0,05 mg/L à 0,01 mg/L en 2001. Cette nouvelle norme visant à diminuer l'exposition de la population au plomb suit un mouvement observé dans plusieurs pays occidentaux.

L'eau produite aux stations d'eau potable de Laval respecte cette norme. De plus, la Ville participe au Programme d'excellence en eau potable, qui est un programme volontaire d'amélioration de la qualité de l'eau.

Pour assurer cette qualité, la Ville de Laval a décidé de vérifier si une situation constatée récemment à Montréal pouvait s'observer sur son territoire. En effet, des études menées récemment dans la métropole ont démontré que la teneur en plomb dans l'eau de certaines résidences dotées d'une entrée de service en plomb dépassait la norme de 0,01 mg/L.

Comme plusieurs autres municipalités au Québec, la Ville de Laval souhaite mieux documenter cette situation. Dans une approche préventive, la Ville effectuera des démarches dans le but d'identifier les bâtiments qui pourraient avoir une entrée de service en plomb.



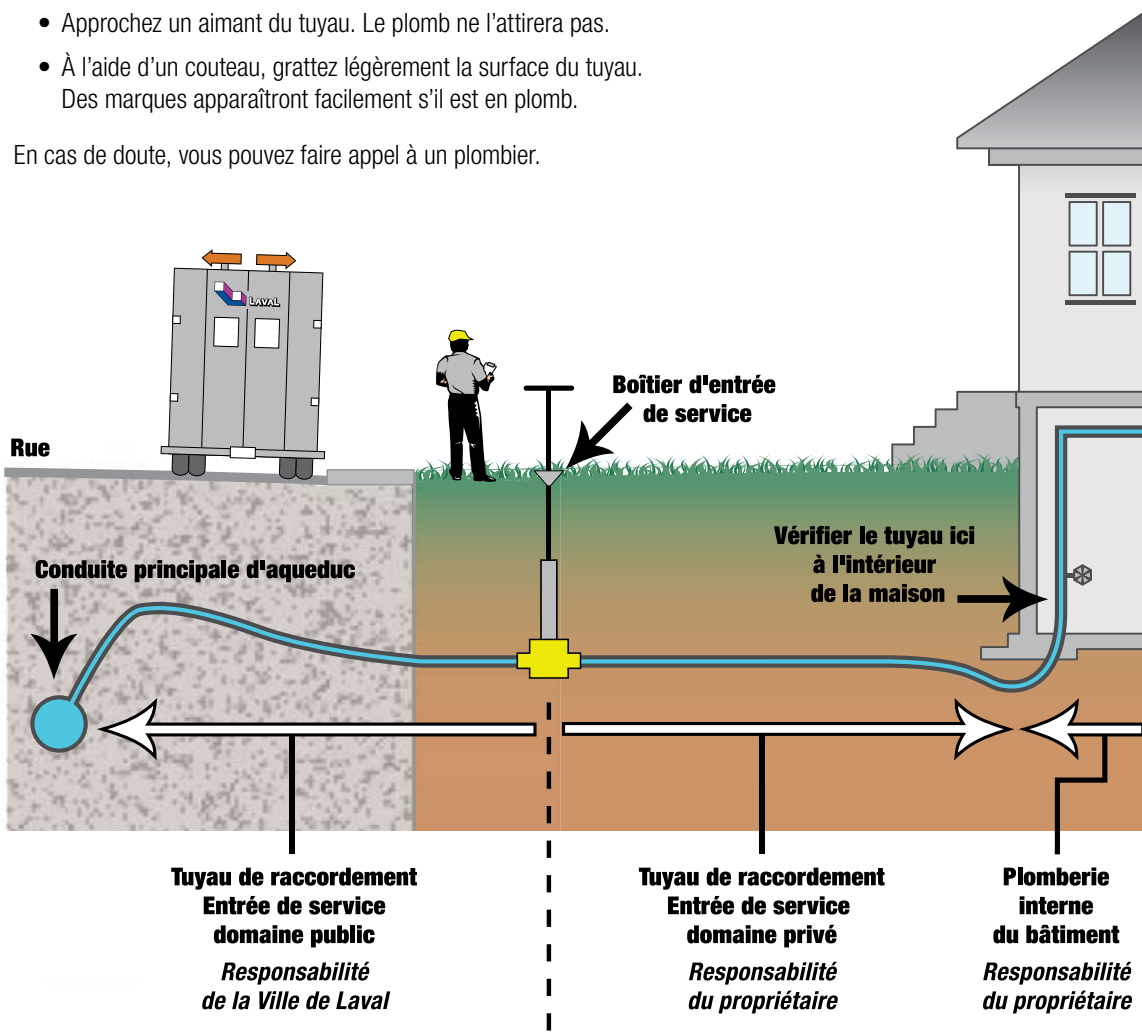
L'entrée de service de ma maison est-elle en plomb?

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, les résidences ayant été construites avant 1967 pourraient être reliées au réseau d'aqueduc par une entrée de service en plomb. Par contre, il est peu probable que ce soit le cas pour les bâtiments de huit logements et plus.

Pour déterminer si votre entrée de service est en plomb, trouvez le robinet d'entrée d'eau tel qu'illustré et examinez le tuyau. S'il est en plomb, il sera de couleur grise. Pour confirmer que c'est bel et bien du plomb, faites les tests suivants :

- Frappez le tuyau à l'aide d'un objet métallique. Le plomb n'a aucune résonance lorsqu'on le frappe.
- Approchez un aimant du tuyau. Le plomb ne l'attirera pas.
- À l'aide d'un couteau, grattez légèrement la surface du tuyau. Des marques apparaîtront facilement s'il est en plomb.

En cas de doute, vous pouvez faire appel à un plombier.



Conseils de prévention si votre entrée de service est en plomb

Selon les informations actuellement disponibles sur les entrées de service en plomb, la Direction de santé publique (DSP) de Laval considère que :

- le risque pour la santé associé à la présence de plomb est faible;
- le risque pour la santé est limité aux femmes enceintes (risque pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de six ans.

Afin de réduire ce faible risque, la DSP de Laval recommande aux femmes enceintes ainsi qu'aux enfants de moins de 6 ans – particulièrement aux nourrissons alimentés de préparations lactées commerciales faites avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre) – d'envisager :

- l'utilisation d'un filtre fixé au robinet ou d'un pichet filtrant certifiés par l'organisme NSF pour la réduction du plomb, conformément à la norme NSF/ANSI n° 53. Il est alors important de suivre attentivement les recommandations du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien des filtres;

OU

- la consommation d'eau embouteillée.

La DSP suivra l'évolution de la situation, et vous serez avisés si des mesures préventives supplémentaires sont nécessaires.

Il est important de noter qu'aucun cas d'intoxication au plomb liée à la consommation de l'eau du robinet n'a été rapporté à la DSP de Laval. L'intoxication au plomb est une maladie à déclaration obligatoire par les médecins et les laboratoires.

De bonnes habitudes à prendre au quotidien

Peu importe le type d'entrée de service de votre résidence, il n'est pas recommandé de consommer l'eau qui a séjourné plusieurs heures dans votre plomberie. Voici de bonnes habitudes à prendre :

- Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine. Après l'avoir laissé couler, profitez-en pour remplir un pichet, que vous pourrez conserver au réfrigérateur quelques jours.
- Afin d'éviter le gaspillage, l'eau qui a séjourné longtemps dans votre plomberie peut servir pour la chasse d'eau, la douche, le lavage des mains, etc.
- Utiliser uniquement de l'eau froide pour boire, cuisiner ou préparer du lait maternisé et des boissons (café, thé, cuisson des légumes, pâtes et riz).
- Nettoyer régulièrement les aérateurs vissés au bout de vos robinets pour éliminer les particules qui pourraient s'y accumuler. Si votre robinet n'a pas d'aérateur, la Ville de Laval recommande fortement d'en installer un. Cela vous permettra également d'économiser de l'eau potable.
- L'ébullition n'éliminera pas la présence de plomb dans l'eau.

Laboratoires accrédités sur le territoire lavallois

Les citoyens qui souhaiteraient faire analyser leur eau doivent communiquer avec un laboratoire accrédité qui leur fournira les contenants et les instructions appropriés. Vous trouverez les laboratoires accrédités à Laval sur le site Internet du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec : www.ceaeq.gouv.qc.ca/.